

---

**Arrêté ministériel portant agrément de la Ville de Seraing,  
en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, la Ville de Seraing, sise place Communale 7, à 4100 Seraing, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

La Ville de Seraing est agréée pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire de Liège.

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.